



**Arrêté du Maire**  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Travaux de vitrerie  
par grue  
9 rue Dumont d'Urville »

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n° 2018-664

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Considérant que dans le cadre des travaux de pose d'une vitrine par grue au 9 de la rue Dumont d'Urville, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,**

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre la pose d'une vitrine à l'aide d'une grue, la circulation et le stationnement de véhicule seront interdits, rue Dumont d'Urville, entre la place Général de Gaulle et la rue Laënnec, **le mardi 30 octobre 2018 de 14h00 à 16h00.**  
La circulation sera déviée → Place Général de Gaulle et rue des Écoles.

**Article 2 :** La pose des déviations sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** M. Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'entreprise Arnold Miroiterie 29120 Combrit.

A CONCARNEAU, le 25 OCT. 2018  
LE MAIRE  
André FIDELIN

Pour extrait certifié conforme,  
LE MAIRE,  
André FIDELIN



Publication par voie d'affichage :  
du au